

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 FEVRIER 2026

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le mardi 24 février 2026 sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 17 février 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLIER Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, DUC-GONINAZ Guy, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas,

ABSENTS REPRESENTES : Mme PALLUEL-BLANC Célia par Mme ROUX-NOUVEL Florence

ABSENTS : Mme HORNECKER Justine, M. MENOTTO Sylvain

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CRESSENS Annick

Le quorum étant respecté, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouvert la séance du Conseil municipal.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté, la validation des dates d'ouverture du domaine skiable pour l'hiver 2026 /2027, l'approbation de conventions d'occupation en forêt communale pour des captages d'eau et une convention de pâturage.

Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 des budgets de la collectivité

M. le Maire informe le Conseil qu'une panne survenue sur le serveur Hélios a eu pour conséquence la paralysie des flux comptables des collectivités : en conséquence, par souci de concilier sécurité juridique et pragmatisme au regard du calendrier de vote des budgets 2026, cette année d'élection municipale, il est demandé de ne pas voter les CFU 2025 si pas établis de façon définitive avant la séance du Conseil, ce qui est le cas pour le CFU du budget général, pour lequel il est possible de voter le Budget 2026 "avec reprise anticipée des résultats".

Les résultats 2025 des différents budgets ayant été pointés et vérifiés en cohérence avec les données de la DGFiP, M le Maire présente les résultats (provisoires pour le Budget Général).

Avant de présenter les chiffres, M. Le maire adresse ses remerciements au service Comptabilité pour le travail rigoureux effectué tout au long de l'année et en préparation du vote des budgets.

▪ **BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	330 152,00 €
	Réalisations	286 291,93 €
Recettes	Prévisions	330 152,00 €
	Réalisations	314 340,42 €
	Résultat de l'exercice	+ 28 048,49 €
	Report de résultat 2024	-17 078,54 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 10 969,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	1 663 212,00 €
	Réalisations	69 042,16 €
Recettes	Prévisions	1 663 212,00 €
	Réalisations	42 330,64 €
	Résultat de l'exercice	- 26 711,52 €
	Report de résultat 2024	-13 320,23 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	- 40 031,75 €

Ce budget est excédentaire en fonctionnement grâce à une participation du budget général de 50 000 €. Une réflexion portant sur le prix de vente de la chaleur devra être engagée en parallèle de la réalisation du projet d'extension du réseau et de changement de la chaudière bois, afin d'améliorer les résultats de ce budget et de tendre vers l'équilibre.

▪ **BUDGET ANNEXE FORET**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	374 700,00 €
	Réalisations	195 572,08 €
Recettes	Prévisions	374 700,00 €
	Réalisations	329 179,01 €
	Résultat de l'exercice	+ 133 606,93 €
	Report de résultat 2024	- 165 394,18 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	- 31 787,25 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	62 488,82 €
	Réalisations	23 109,62 €
Recettes	Prévisions	62 488,82 €
	Réalisations	59 354,31 €

	Résultat de l'exercice	+ 36 244,69 €
	Report de résultat 2024	+ 13 808,38 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 50 053,07 €

Ce budget est déficitaire en fonctionnement malgré une participation du budget général de 150 000 € : cela s'explique par une baisse des ventes de coupes et l'impact des taxes foncières (102 000 €).

▪ **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	60 342,00 €
	Réalisations	21 747,41 €
Recettes	Prévisions	60 342,00 €
	Réalisations	32 473,78 €
	Résultat de l'exercice	+ 10 726,37 €
	Report de résultat 2024	+ 28 341,02 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 39 067,39 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	70 937,14 €
	Réalisations	31 606,38 €
Recettes	Prévisions	70 937,14 €
	Réalisations	14 708,15 €
	Résultat de l'exercice	- 16 898,23 €
	Report de résultat 2024	+ 21 286,40 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 4 388,17 €

L'excédent des deux sections (fonctionnement et investissement) témoigne du bon fonctionnement du camping municipal (augmentation croissante du chiffre d'affaires qui a atteint 219 944 € HT en 2025). La redevance devrait encore progresser avec la réalisation des chalets et leur impact sur le chiffre d'affaires.

▪ **BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	1 448 383,13 €
	Réalisations	1 431 480,53 €
Recettes	Prévisions	1 448 383,13 €
	Réalisations	1 439 251,82 €
	Résultat de l'exercice	+ 7 771,29 €
	Report de résultat 2024	- 1 639,08 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 6 132,21 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	1 678 904,68 €
	Réalisations	1 269 698,44 €
Recettes	Prévisions	1 678 904,68 €
	Réalisations	1 288 754,59 €
	Résultat de l'exercice	+ 19 056,15 €

	Report de résultat 2024	+ 282 491,98 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 301 548,13 €

Le résultat de la section de fonctionnement intègre la redevance versée par la SEMAB en 2025 de 449 576 € et une subvention d'équilibre du budget général de 916 604 €.

▪ **BUDGET GENERAL (CFU provisoire)**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	8 475 188,60 €
	Réalisations	7 434 821,81 €
Recettes	Prévisions	8 475 188,60 €
	Réalisations	8 617 689,48 €
	Résultat de l'exercice	+ 1 182 867,67 €
	Report de résultat 2024	+ 266 829,60 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 1 449 697,27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	6 174 376,54 €
	Réalisations	3 299 452,56 €
Recettes	Prévisions	6 174 376,54 €
	Réalisations	3 770 661,18 €
	Résultat de l'exercice	+ 471 208,62 €
	Report de résultat 2024	- 86 720,64 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2025	+ 384 487,98 €

L'excédent de la section de fonctionnement (1 449 697,27 €) se maintient à un bon niveau et demeure satisfaisant grâce au bon recouvrement des recettes de fonctionnement, malgré les augmentations de charges.

Les résultats 2025 permettent, d'une part de maintenir une structure financière satisfaisante, d'autre part de réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement validé le 26 janvier 2026 en proposant un programme de travaux (en plus des reports de 2025 d'un montant de 2 173 745 €) d'un montant de 2 M€.

Le Conseil approuve (M. le Maire ne prend pas part au vote) les comptes financiers uniques 2025 définitifs pour les budgets annexes (domaine skiable, forêt, chauffage, camping). Le CFU 2025 du budget général le sera lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

Affectation des résultats

Au regard de la panne Hélios, la décision d'affectation du résultat au budget général sera prise lors d'une prochaine séance après approbation du CFU 2025 définitif.

Vote des taux des contributions directes 2026

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors des réunions préparatoires à cette séance du vote des budgets primitifs 2026 (réunions de la commission finances et de programmation) ainsi que lors de la présentation par AGATE (Agence Alpine des Territoires) de l'analyse de la situation financière de la commune de Beaufort. La maquette financière du Programme Pluriannuel d'Investissement a par ailleurs été débattue lors du Conseil municipal du 26 janvier dernier.

Au regard de la situation financière en cette fin de mandat et des capacités d'investissement générées, il propose de ne pas augmenter en 2026 les taux des trois taxes (foncier bâti et non bâti et la Taxe d'habitation, cette dernière étant payée seulement par les résidences secondaires) en les maintenant à 30,97 % pour le foncier bâti, 151,04 % pour le foncier non bâti et 12,13 % pour la taxe d'habitation.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Vote des budgets primitifs : général, chauffage, camping municipal, forêt, domaine skiable,

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel s'est inscrite la préparation budgétaire pour l'exercice 2026 : augmentation des charges de gestion courante (fournitures, énergie, carburants), soutien aux budgets annexes (domaine skiable, chauffage et forêt), suspension pour les communes du prélèvement de l'Etat complémentaire au FPIC (DILICO).

Il rappelle également les échanges intervenus lors de la séance du 26 janvier 2026 au cours de laquelle le Conseil municipal a débattu du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires travaillées lors des réunions des commissions programmation et finance, le Conseil vote les budgets primitifs 2026 : général, forêt, domaine skiable, chauffage et camping municipal.

○ **BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE** (unanimité)

- Section de fonctionnement	318 462,00 €
- Section d'investissement	2 184 089,00 €

Principales opérations retenues : renouvellement de la chaudière au bois et l'extension du réseau de chauffage (en raccordant la Coopérative, l'église, les hôtels du Grand mont et Maison Doron, la copropriété de l'Argentine). Le plan de financement de cette opération, d'un coût de 2,1 M€ intègre une subvention de l'ADEME de 834 060 €, les CEE pour 480 000 € et un prêt de 800 000 €.

La question d'une augmentation des tarifs sera à décider ultérieurement, ce afin de tendre vers l'équilibre budgétaire (en 2026, une subvention d'équilibre du budget général de 33 486 € est prévue), dès lors que les charges définitives (cout des plaquettes et de la maintenance du réseau) seront connues.

○ **BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE** (unanimité)

- Section de fonctionnement	1 433 121,00 €
- Section d'investissement	1 611 339,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre avec une redevance de la SEMAB prévisionnelle de 440 000 € (calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes de la SEMAB pour l'année 2025). Ce montant sera réévalué en fonction du chiffre d'affaires arrêté à la fin de la saison d'été 2026. Il s'équilibre avec une subvention d'équilibre du budget général de 933 328 €.

La section d'investissement permet d'envisager une provision pour le renouvellement d'appareils de 401 000 € et un programme de travaux de 207 000 € réparti de la façon suivante :

- la poursuite des études en lien avec le schéma directeur du domaine skiable et sur la prolongation de la durée de fonctionnement du Télésiège du Grand Mont,
- des travaux d'amélioration de pistes,
- l'optimisation du réseau de neige de culture,
- la réfection de la toiture des caisses de Planay et le remplacement de la cabane d'arrivée du télésiège des combettes,

○ **BUDGET ANNEXE FORET** (unanimité)

- Section de fonctionnement	323 874,00 €
- Section d'investissement	71 583,01 €

Le budget 2026 est établi avec un produit issu des ventes de coupes de 173 465 € et avec un apport du budget général de 150 000 €.

La principale charge est la taxe foncière pour un montant de 103 000 €.

La Commission a dû limiter les travaux en forêt pour tenir compte de ces contraintes.

Un programme de travaux en forêt communale est décidé en fonctionnement pour un montant de 63 230 € (travaux sylvicoles, entretien du parcellaire...), les frais d'exploitation des coupes s'élevant à 76 370 €.

La section d'investissement s'équilibre avec un programme de travaux de l'ordre de 33 710 € (plantations, dégagements, piste forestière de Méraillet et poursuite des opérations préalables à la réalisation de la piste forestière du Bersend...).

○ **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL** (unanimité)

- Section de fonctionnement	71 568,00 €
- Section d'investissement	72 616,29 €

Ce budget 2026 s'inscrit dans le cadre du contrat avec Only Camp (Bail Emphytéotique Administratif). Il ne comporte plus de charges de gestion courante et de personnel, ces dernières étant portées par Only Camp tout comme les investissements. Le budget intègre le remboursement de la dette en cours et une redevance versée par Only camp d'un montant prévisionnel de 16 500 € en 2026.

Le budget prévoit en investissement une enveloppe de travaux de 40 000 € pour traiter la sécurisation du site (risque inondation identifié dans le porté à connaissance) en préalable aux travaux de développement du camping sur le terrain situé à l'amont du camping.

○ **BUDGET GENERAL** (unanimité)

- Section de fonctionnement	8 390 209,00 €
- Section d'investissement	5 175 341,00 €

Le budget 2026 se caractérise par les principales évolutions suivantes :

- nouvelle augmentation des charges patronales imposée par l'Etat,
- maintien des soutiens financiers apportés aux associations, à l'Office de Tourisme, à la garderie d'Arêches,
- arrêt du prélèvement obligatoire de l'Etat prévu à hauteur de 140 000 €
- soutien des budgets annexes pour un montant total de 1 116 814 €

- pas d'augmentation des taux d'imposition (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation) étant précisé que l'augmentation des bases en 2025 s'élève à 0,9 %.

L'autofinancement s'élève à 1 045 466 € et permet avec l'apport complémentaire de l'affectation du résultat (1,4 M€) de constituer les recettes essentielles de la section d'investissement.

Suite à l'analyse financière rendue par AGATE, le Conseil décide de consacrer une enveloppe de 2.2 M€ pour les travaux à réaliser en 2026, en plus des reports de 2,1 M€, reports essentiellement prévus pour la réhabilitation de la ferme de la Cayère, projet pour lequel une demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL) d'un montant de 200 000 € a été renouvelée.

Les investissements retenus intègrent notamment les travaux de voirie et de génie civil, la réfection du Pont du Mirantin, la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment de l'Office de Tourisme d'Arêches, les travaux de sécurisation du glissement des lles, l'amélioration des bâtiments d'alpage, le remplacement d'un véhicule de déneigement. Le recours aux subventions est prévu pour un montant global de 236 000 € et un prêt pour un véhicule de déneigement sera contracté pour 500 000 €.

Validation du prêt à contracter au budget chauffage.

M le Maire rappelle qu'il est nécessaire de recourir à un prêt d'un montant de 800 000 € au budget annexe réseau de chauffage pour boucler le plan de financement de l'opération d'extension du réseau de chauffage et de changement de la chaudière bois. Après analyse des offres proposées par la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, le Crédit Agricole des Savoie et la Banque des territoires, le Conseil décide de retenir l'offre de la Banque des territoires (Prêt Transformation Ecologique), pour un montant de 800 000 € sur 40 ans, au taux du livret A + 0.5%, offre la plus intéressante s'agissant de l'annuité à rembourser.

M. le Maire est autorisé à engager les démarches administratives avec la Banque des Territoires.

Etat annuel des indemnités des élus

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose, dans un souci de transparence, aux Communes, aux EPCI à fiscalité propre, aux Départements et aux Régions de produire un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, touchées par leurs élus « au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein » et dans tous types de syndicats ou sociétés locales, cet état devant être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

Le Conseil prend connaissance de l'état annuel des indemnités des élus.

Demandes de subventions (PPT et neige de culture)

M le Maire est autorisé à solliciter des subventions pour les travaux retenus au budget 2026, notamment pour la neige de culture et les travaux sur les alpages communaux.

Augmentation de capital de la SAS

Après avoir pris connaissance des modalités d'une augmentation de capital de la Société d'Aménagement de la Savoie, le Conseil décide de prendre 10 actions

supplémentaires, au tarif de 680 € l'action, doublant ainsi son capital au sein de cette société. Cette décision est motivée par l'importance du partenariat avec la SAS pour des opérations structurantes (ZAC du Planay, résidence la Clé des cimes).

Validation des tarifs des remontées mécaniques (été 2026, hiver 2026/2027)

Le conseil valide les tarifs proposés par le Conseil d'Administration de la SEMAB pour la saison 2026 2027 et l'été 2026, pour les forfaits annuels, saison, ski de randonnée piétons. Le domaine skiable sera ouvert du samedi 19 décembre 2026 au dimanche 4 avril 2027, avec des préouvertures, selon conditions d'enneigement, les Week ends du 12 et 13 décembre et du 5 et 6 décembre 2026

Première répartition des crédits de la marque Beaufortain pour 2026

Lors de la séance du Conseil Municipal du 22 avril 2024, la convention établie entre les 4 communes du beaufortain et les deux offices de Tourisme (Arêches Beaufort et Les Saisies), destinée à organiser la mise en œuvre de la Marque Beaufortain a été validée, permettant ainsi d'une part, une gestion de proximité des actions de promotion touristique du territoire du Beaufortain, d'autre part de contribuer à la cohésion des deux offices de tourisme grâce à un travail en commun.

Le Conseil prend connaissance de la 1ere proposition de répartition de l'enveloppe totale de 195 000 €, attribuée par Arlysère Agglomération, pour 2026 et valide à l'unanimité cette dernière pour un montant de 120 000 € (10 000 € pour l'organisation de l'Ultra Tour du Beaufortain, 50 000 € attribués à chacun des 2 offices de Tourisme, 5 000 € pour le projet ludique porté par l'AAB, en cofinancement de la subvention LEADER, 5 000 € pour Arts des sentiers).

Les élus font part de leur satisfaction s'agissant des modalités de gestion de la marque beaufortain qui permet un partenariat efficace entre les communes et Offices de Tourisme du Beaufortain.

Décisions s'agissant de l'attribution des marchés de voirie et des pistes

Le Conseil prend connaissance des analyses des offres et négociations engagées avec les entreprises, pour les marchés de voirie et de pistes, d'une durée d'une année renouvelables 3 fois, et autorise M le maire à signer les actes d'engagement ayant valeur de marché avec les entreprises suivantes :

	MARCHE DE VOIRIE	
Lots	Entreprises attributaires	Montant HT de la simulation
Lot n° 1 – Entretien et enduits	COLAS	169 035,00 €
Lot n° 2 – Aménagement et renouvellement de voirie	COLAS	505 903,70 €
Lot n° 3 – Génie civil	SARL QUAY Henri et Fils	85 140,00 €

	MARCHE DE PISTES	
Lots	Entreprises attributaires	Montant HT
Lot n° 1 – Travaux d'entretien et réparation sur pistes et chemins	SARL QUAY Henri et Fils	126 160,00 €

communaux		
Lot n° 2 – Entretien courant des routes forestières	Groupement CPV - VORGER	24 219,00 €

Marche des ponts du Planay : affermissement de de la tranche relative à la réfection du Pont du Mirantin

Le Conseil valide à l'unanimité l'affermisssement de la tranche optionnelle du marché de réfection des Ponts du Planay permettant de réaliser les travaux du Pont du Mirantin en 2026, moyennant un budget de 370 000 € TTC.

Information sur l'évolution des statuts de l'Office de Tourisme

Le Conseil prend connaissance du projet de nouveaux statuts de l'Office de Tourisme, intégrant notamment une plus grande représentation des élus de la commune de Beaufort et la gestion du site de la Cayère. Les nouveaux statuts seront validés ultérieurement lors de la prochaine Assemblé Générale de l'Office.

Validation de la convention à intervenir avec l'Office de Tourisme pour la gestion du site de la Cayère

Après avoir pris connaissance de la convention spécifique à intervenir avec l'Office de tourisme pour la gestion de l'espace muséal de la Cayère, le conseil approuve cette dernière à l'unanimité. Cette convention prévoit notamment les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement et de recouvrement des recettes.

En application de cette convention, le Conseil décide d'attribuer à l'Office de Tourisme, pour 2026, une dotation de 117 500 € et rappelle que l'espace muséal sera ouvert à compter de l'automne 2026.

Une convention spécifique sera établie avec les exploitants agricoles concernés par l'exploitation du site.

Approbation des conventions à intervenir avec Itinéraire de santé et l'AAB pour la gestion de l'habitat inclusif (l'Epicéa)

Après avoir pris connaissance des conventions à intervenir d'une part avec Itinéraire de Santé et l'Association d'Animation du Beaufortain pour le suivi du projet d'habitat inclusif « l'épicéa », le Conseil valide à l'unanimité la convention avec Itinéraire de Santé. La convention avec l'Association d'Animation du Beaufortain sera soumise à validation lors d'une prochaine réunion du Conseil.

M. le Maire évoque également le chantier qui occasionne des nuisances importantes pour la pharmacie.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'un bien immobilier situé à Arêches.

Conventions de captage d'eau en forêt communale et de pâturage

Le Conseil prend connaissance du contenu des conventions de captage d'eau en forêt communale à établir avec l'EARL des Villes à Fontanus et M Franck BON-MARDION au Plan du Mont et valide ces dernières, tout comme la convention de pâturage avec M Franck BON- MARDION au Plan du Mont.

Approbation de la révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre des abords de monuments historiques

Le Conseil prend note du déroulement de l'enquête publique relative aux deux dossiers conjoints, enquête qui s'est déroulée du vendredi 26 décembre 2025 à 09h00 au lundi 26 janvier 2026 à 17h00. Monsieur PENDOLA, commissaire enquêteur a rendu son rapport au sein duquel il émet un avis favorable pour l'approbation de la révision allégée n°02 et la création du périmètre des abords de monuments historiques (Beaufort). Il n'émet aucune réserve mais uniquement des recommandations consultables en mairie.

Le conseil approuve à l'unanimité la révision allégée du PLU et la mise en place du Périmètre délimité des Abords de la Maison forte.

Régularisation de postes personnel communal

Le Conseil Municipal est informé du fait que les effectifs de la Mairie doivent être mis à jour au regard des besoins de la collectivité et valide :

- Une création de poste d'adjoint administratif au sein du service urbanisme à temps non complet (en remplacement d'un poste de contractuel)
- Une création de poste d'ingénieur territorial pour le poste de responsable des ressources humaines, marchés publics et procédures (en remplacement d'un poste d'attaché territorial)

Par ailleurs, au regard des lignes directrices de gestions adoptées par la municipalité, il est nécessaire de créer l'emploi correspondant au grade d'avancement d'un agent du service périscolaire.

Le Conseil Municipal valide donc la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe (grade d'avancement) à temps non complet.

Avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du Centre de gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.

Le Centre de gestion de la Savoie propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrait une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2020, prolongée par avenant jusqu'au 31 décembre 2025.

Afin de continuer à bénéficier de l'assistance des services du Centre de gestion en matière de vérification et d'instruction des dossiers de retraite CNRACL, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 à la convention, transmis par le Centre de gestion.

Questions diverses

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

-risque avalanche : la copropriété de l'Argentine a fait part de son intérêt pour bénéficier d'une information en matière de gestion du risque, lors de sa prochaine Assemblée Générale,

-Espace muséal de la Cayère : l'inauguration officielle pourrait être prévue à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, suivie de l'ouverture pour les vacances de Toussaint. Pour ce qui concerne les travaux de la passerelle, le retour de la police de l'eau est nécessaire.

- le club de tennis souhaite connaître le calendrier des travaux de réfection des cours (prévus au PPI) dans la perspective d'organiser un tournoi en juillet 2026,
- la structure de jeux prévue dans la cour de l'école de Beaufort sera installée à compter du 8 mars 2026.

Avant de clôturer la dernière séance du Conseil Municipal de ce mandat, M. Christian FRISON ROCHE, Maire, donne lecture d'un texte :

« A vous tous conseillères, conseillers,

Vous pouvez imaginer que c'est avec une certaine émotion que je vous adresse ces derniers mots en tant que Maire.

Ces années ont été un vrai privilège, que je garderai en mémoire.

J'ai donné toute mon énergie lors de ces 6 années à vos côtés. Ces années ont été enrichissantes, constructives : nous pouvons être fiers de ce que nous avons réalisé tous ensemble.

Je tiens vraiment à remercier tous ceux qui se sont inscrits dans la durée, pour votre engagement et votre soutien.

Je n'oublie surtout pas de remercier l'ensemble des services de la commune placés sous la responsabilité de la Directrice Générale de Services (services administratifs, techniques, scolaires, police municipale), l'Office de Tourisme, la SEMAB avec qui j'ai travaillé au plus près.

Merci également aux Beaufortaines, Beaufortains, résidents secondaires avec qui j'ai éprouvé du plaisir à échanger.

Si j'analyse nos suggestions d'actions faites en 2020, je peux dire qu'à par la piste de ski roues à Marcot (nous avons privilégié la Cayère) beaucoup a été réalisé en tenant le cap techniquement et financièrement.

Le bilan financier de l'année est sain, le PPI 2026 préparé collectivement permettra à la nouvelle équipe de bien commencer le mandat. Nous leur laissons plus d'un million d'euro en capacité d'autofinancement.

Je termine ce mandat fier de ce que nous avons accompli ensemble, et je souhaite au prochain conseil municipal de continuer à faire vivre notre commune avec la même énergie et le même enthousiasme.

Merci à vous tous »

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Beaufort (Savoie) with a signature written over it. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BEAUFORT' at the top and '(Savoie)' at the bottom, surrounding a central emblem. The signature is in black ink and appears to be 'C. Frison Roche'.